**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**
**Section Installations Classées**

**Commune de SEMPY**

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE AVICOLE PAR LA SARL MAVIME

---

**En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 19 mars 2018, une enquête environnementale est ouverte pendant 36 jours à partir du 9 avril 2018, sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole implanté sur la commune de SEMPY par la SARL MAVIME.**

**Mme Edith MARTEL est chargée du suivi du dossier de la SARL MAVIME (Tél : 03.21.05.46.72) ou par mail (martel.edith@wanadoo.fr)**

**Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de SEMPY, 1 Place des Tilleuls, les mardi de 9 h à 12 h, jeudi de 17 h à 19 h et vendredi de 10 h à 12 h ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisation.**
**Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.**

**Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.**

**Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : AIX-EN-ISSART, ALETTE, CLENLEU, HUMBERT, AVESNES-AU-MONT, BEAURAINVILLE, BOISJEAN, BRIMEUX, COUPELLE-VIEILLE, EMBRY, HERLY, MANINGHEM, MARENLA, QUILEN, SAINT-DENOEUX, SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS.**

**Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de SEMPY du lundi 9 avril 2018 au lundi 14 mai 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de SEMPY ou les formuler à M. Jean-Claude PLICHARD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :**

- **le lundi 9 avril 2018 de 15 h à 18 h**
- **le jeudi 19 avril 2018 de 9 h à 12 h**
- **le samedi 28 avril 2018 de 9 h à 12 h**
- **le jeudi 3 mai 2018 de 15 h à 18 h**
- **le lundi 14 mai 2018 de 15 h à 18 h**

**Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 9 avril 2018 au 14 mai 2018, à l'adresse suivante : http:// www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – ICPE Autorisations.**

**La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de SEMPY ainsi que dans les mairies précitées.**
**A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.**
**Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE Autorisations, les informations relatives à ce projet.**